



IRPA de Ronchin

Projet d'établissement 2015 - 2020

<u>Axe :</u> Développer les partenariats et la promotion de l'IRPA	<u>Intitulé de l'action :</u> Développer les partenariats avec les établissements de l'EPDSAE	<u>Fiche action n° :</u> 4.3
<u>Pilote(s) :</u> Stéphanie BEREDA et Marie-Hellene LESAFFRE Chloé SPYCHALA et Carlo GIANNOTTA	<u>Échéancier :</u> <ul style="list-style-type: none">- Début négociations CPOM en 2017- Développement des partenariats d'ici 2017	

❖ Le contexte

L'EPDSAE regroupe des établissements du secteur de l'enfance et du handicap. Parmi eux, deux établissements œuvrent dans le secteur de l'enfance en situation de handicap : l'IRPA et l'IME « La Roseraie ». Leur proximité géographique permet un travail en partenariat qui devrait s'intensifier dans les prochaines années. En effet, les deux établissements connaissent des problématiques similaires dans de nombreux domaines : insertion professionnelle, recrutement de certaines professions, file active etc. Des compétences pourraient donc être mises en commun afin d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins des usagers.

Concernant les établissements dans le secteur de la protection de l'enfance, ils proposent un accompagnement que l'IRPA n'a pas les moyens de développer. En effet, certaines familles auraient besoin d'un accompagnement tel qu'il peut être proposé :

- dans un SAAMAD (Service d'Accueil et d'Accompagnement avec Maintien à Domicile).
- dans un SAP (Service d'Accompagnement Parental)

Un partenariat entre l'Institut et une maison de l'enfance et de la famille pourrait donc permettre d'étoffer l'accompagnement offert aux familles.

❖ Les objectifs

- Répondre aux besoins des enfants et de leur famille en favorisant les partenariats pour les compétences non disponibles à l'Institut
- Développer des passerelles avec le secteur de la protection de l'enfance, conformément à la fiche action 3.3 du PGE
- Co-construire un partenariat privilégié entre l'IRPA et l'IME « La Roseraie »

❖ **Les propositions d'action**

- Mettre en place un partenariat avec le dispositif « Diapason » des maisons de l'enfance et de la famille (hors contexte judiciaire) et les services de soutien à la parentalité
- Rentrer dans une démarche CPOM commune avec l'IME « La Roseraie »
- Développer des projets communs avec l'IME « La Roseraie »
- Recruter des professionnels communs en partenariat avec plusieurs établissements de l'EPDSAE : médecin généraliste, médecin ORL, médecin psychiatre, médecin pédopsychiatre etc.